



HERBLAY  
sur-Seine

# CITOYENS VIGILANTS

**Citoyens vigilants** est un dispositif reposant sur un maillage de personnes volontaires issues de l'ensemble des quartiers, afin d'assurer une vigilance passive en étroite collaboration avec les polices nationale et municipale.

Votre vigilance peut aider les forces de sécurité, alors vous aussi, devenez Citoyen Vigilant !



**+ infos : 01 30 40 48 00**  
policemunicipale@herblay.fr

## Une communauté de citoyens avertis

Empruntant la forme d'un **réseau de solidarité de voisinage**, les *Citoyens vigilants* seront attentifs à leur environnement et **alerteront les forces de police** de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens, comme une fenêtre ouverte chez un voisin en vacances, ou bien un véhicule ou une personne semblant rôder.

Ils veilleront, mais ne surveilleront pas. Ils seront acteurs à part entière de la sécurité de leurs quartiers en relayant les messages de prévention auprès de leurs voisins et en portant les alertes, sans se substituer aux forces de police qui restent, seules, chargées d'intervenir. En cas de situation urgente ou dangereuse, le citoyen contactera directement les forces de l'ordre ou les urgences.

## Une relation privilégiée avec les forces de police

Les Citoyens vigilants seront **accompagnés par les équipes des polices municipale et nationale** pour acquérir les bons réflexes et développer les bonnes pratiques, au travers de rencontres régulières. Un contact mail leur sera dédié pour assurer la réciprocité des informations transmises.

En accomplissant son rôle, le Citoyen vigilant conservera son anonymat et s'engagera à respecter la confidentialité des informations qui lui parviendront si elles l'exigent.

## Qui peut devenir Citoyen Vigilant ?

Toute personne majeure :

- résidant à Herblay,
- depuis au moins 6 mois,
- non inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire.

Bulletin d'inscription à adresser par courrier (Mairie d'Herblay-sur-Seine, 43 rue du Général de Gaulle) ou par mail à [policemunicipale.herblay.fr](mailto:policemunicipale.herblay.fr).

Si votre candidature est retenue, la Police municipale prendra attache avec vous.

Il est possible de se retirer à tout moment du dispositif sur simple demande, par courrier ou par mail.